

Suter Olivier, Aebischer Susanne		
Bureau du bilinguisme		
Cosignataires: 17	Réception au SGC: 12.09.14	Transmission au CE: *19.09.14

## Dépôt

Notre motion vise à créer un Bureau du bilinguisme dans notre canton.

Le Bureau du bilinguisme serait amené à développer, à promouvoir et à accompagner des initiatives qui auraient pour missions principales,

- > au niveau cantonal : de favoriser l'apprentissage de la langue partenaire ainsi que les échanges et la compréhension entre les cultures francophones et alémaniques, ceci dans les domaines sociaux, éducatifs, politiques et économiques
- > au niveau national et international : de renforcer, de faire connaître et d'exploiter la position particulière du canton de Fribourg au point de rencontre des deux cultures et des deux langues principales de notre pays d'une part, au point de rencontre de deux des plus importantes cultures européennes germanique et latine d'autre part.

Le bureau du bilinguisme serait doté de personnel et d'un budget; tout en étant rattaché à l'une des sept Directions qui gèrent les affaires de l'Etat, le Bureau du bilinguisme devrait posséder un lien transversal avec l'ensemble de l'administration cantonale et développer son action en collaboration avec elle. À l'extérieur du canton, le Bureau du bilinguisme devrait faire rayonner ce dernier en Suisse et à l'étranger.

Nous laissons au Conseil d'Etat le soin de proposer au Parlement cantonal la forme et l'organisation du bureau que nous appelons de nos vœux et dont les objectifs fondamentaux sont décrits ci-dessus.

## Développement

Le canton de Fribourg possède une situation culturelle et géographique exceptionnelle. Faisant pont entre les deux plus importantes cultures de Suisse et d'Europe occidentale, il est placé au centre de cette partie du continent et au croisement des routes qui le traversent du nord au sud et de l'est à l'ouest. Deux communautés linguistiques se côtoient dans sa capitale depuis sa fondation en 1157. Son université est l'une des seules bilingues d'Europe. La Haute école pédagogique et d'autres institutions de formation pratiquent le bilinguisme intégré et l'enseignement bilingue.

Le bilinguisme, la rencontre de deux cultures sur son territoire constituent une des particularités de notre canton. Bien gérée, cette spécificité trop longtemps ignorée constitue une force pour Fribourg. Sans développer trop avant notre propos, nous mentionnons que la pratique du bilinguisme, sur le plan économique, permet aux travailleurs fribourgeois d'augmenter leurs chances de trouver un emploi, ici ou ailleurs ; elle augmente aussi les chances des entreprises de notre canton de trouver des mandats à l'extérieur du canton : elle augmente encore les chances du canton de voir des entreprises venir s'installer sur son territoire. Sur le plan culturel, la situation particulière du canton doit l'amener, à l'intérieur de ses frontières, à veiller à la cohésion de populations issues de deux

<sup>\*</sup>date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

terreaux différents, à l'extérieur de ses frontières, à se positionner comme un liant au cœur de la Confédération et de l'Europe.

Pour développer, coordonner et exploiter au mieux la spécificité cantonale, la richesse, l'atout que nous décrivons plus haut, il nous apparaît opportun de créer un organe tel que celui proposé à travers notre motion. Nous avons conscience que des initiatives diverses, mais dispersées, existent déjà dans notre canton. Le Bureau du bilinguisme viserait à les regrouper, à les coordonner et à les développer.

\_\_\_

- Le Conseil d'Etat répondra à cet instrument dans le délai légal.